



Harmonisation des pratiques entre les déchèteries

Cadre de restitution : Contrat d'objectif territorial

CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE

Syndicat Biltagarbi

2, Allée des Platanes

www.biltagarbi.fr

BONSCH

Antoine

Nouvelle Aquitaine

antoine.bonsch@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé MENAGE, , ENTREPRISE, COÛT, DECHET ENCOMBRANT,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Créé en 2002, sur la partie Ouest des Pyrénées Atlantiques, le Syndicat BIL TA GARBI assure, par transfert de compétence unique depuis 2004, le traitement des déchets ménagers des 13 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui le composent.

Ces EPCI sont propriétaires des déchèteries situées sur le territoire. Le Syndicat n'a donc pas un rôle de gestionnaire mais de conseiller. Dans ce cadre, un des objectifs du Syndicat est l'harmonisation des pratiques de tri entre les 13 EPCI. En effet toutes les déchèteries ne trient pas les gravats, le bois, et ne collectent pas les huiles alimentaires et de moteurs ou bien encore les piles.

De plus, le Syndicat BIL TA GARBI souhaiterait encourager la labellisation des déchèteries par l'ADEME dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial Déchets (COT).

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Cette opération doit permettre :

- une amélioration et une harmonisation des services aux usagers :

L'objectif fixé est de 100 % des déchèteries assurant la collecte et le tri des encombrants, déchets verts, gravats, bois, Journaux Revues Magazines (JRM), carton, ferraille, huiles alimentaires, huiles de vidange, piles ;

- une réduction du tonnage des encombrants à traiter, de leur stockage et in fine de leur coût de traitement,

- une meilleure valorisation des encombrants collectés,

- une réduction de la présence de déchets valorisables et / ou dangereux dans les Ordures Ménagères

(OM).

Résultats quantitatifs:

L'objectif est atteint à 85 % pour l'uniformisation de collecte des « déchets de base » sur l'ensemble des déchèteries.

Résultats qualitatifs :

- Valorisation des résultats sur le site Internet du syndicat où toutes les déchèteries sont répertoriées avec leurs coordonnées et les déchets qui y sont acceptés.
- Avec l'harmonisation des pratiques de tri, la perspective d'une labellisation des déchèteries est ouverte.

MISE EN OEUVRE

Planning:

Début de l'action : 2005

PHASE 1 - EQUIPEMENT

- Etat des lieux par déchèterie : type de déchets traités, schéma des déchèteries...
- Proposition de réorganisation ou d'aménagement des quais en fonction des évolutions techniques et réglementaires.
- Etude du coût supplémentaire pour la mise en place de nouvelles collectes par déchèterie.
- Achat d'équipements de collecte nécessaires : bennes, fûts...

PHASE 2 - PROMOTION DE LA LABELLISATION

Non commencée.

Année principale de réalisation:

2004

Moyens humains :

Techniciens des 13 collectivités membres

Moyens financiers :

Montant total : 147 300 € HT
Subvention du Conseil Général : 35%

Moyens techniques :

Achat de bennes et fûts de piles

Partenaires mobilisés :

- Conseil Général Pyrénées-Atlantiques
- ADEME

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Oui

Difficultés rencontrées :

Valorisation des résultats sur le site Internet où sont répertoriées toutes les déchèteries avec leurs coordonnées et les déchets acceptés.

Recommandations éventuelles:

-

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®

[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **octobre 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.